

Conditions générales de fonctionnement

L'inscription de votre enfant à la Passerelle entend l'acceptation des conditions et règles de fonctionnement définies ci-dessous.

Objectifs de l'Accueil

Objectifs généraux du projet pédagogique :

- * Aménager une structure spécifique aux pré-ados pour permettre un **passage** entre le Centre de Loisirs et les structures ados comme l'accueil libre du Bois Jauni. C'est le propre de la passerelle.
- * Offrir un **mode de garde** supplémentaire à la demande des parents.
- * Offrir un accueil de jeunes avec un fonctionnement **cadré**.
- * Respecter le **rythme** du jeune
- * **Occuper** les jeunes sur un temps de loisir, avec un encadrement qualifié et des activités spécifiques.
- * Permettre un accompagnement vers **l'autonomie**.

Objectifs spécifiques :

- ⇒ Respect du rythme de l'enfant
Temps calme après le déjeuner.
Arrivée échelonnée le matin.
- ⇒ Développement de l'enfant
Favoriser l'autonomie et la responsabilisation.
Acquisition d'aptitudes physiques et artistiques selon les activités pratiquées.
- ⇒ Découverte de la vie en collectivité :
Respect des autres (le groupe, les animateurs, les intervenants...)
Respect du matériel (jeux de la Passerelle, le mobilier, sur les activités extérieures)
Respect de l'environnement et du cadre de vie
Participation aux tâches (rangement, mise en place du couvert, vaisselle, ...)

Le public

Nous accueillons les enfants de 10 à 13 ans quelle que soit la commune de résidence.

Accueil d'enfants porteurs de handicap ou en difficultés

La Passerelle est ouverte aux enfants porteurs de handicap sous certaines conditions. (Rencontre entre la directrice et les parents indispensable avant la venue afin de définir les modalités d'accueil). Dans le cadre des enfants ayant un PAI (protocole d'accueil individualisé), fournir la copie du PAI, la trousse de secours et une photo d'identité de l'enfant.

Pour plus de renseignements, contacter la responsable de la structure : 06 74 37 18 22

Horaires d'ouverture

Vacances scolaires			
	Matinée	Après-midi	Journée
Arrivée	De 8h00 à 10h00	De 13h30 à 14h00	De 8h00 à 18h00
Départ	De 12h à 12h15	De 17h00 à 18h00	De 17h00 à 18h00

Lieux et téléphone de l'accueil

La Passerelle : place de la République - 44150 ANCENIS-SAINT-GEREON (derrière la Médiathèque)

Tél : 06 02 17 35 87 (Passerelle) ou 02 40 83 87 07 (service Jeunesse) ou 06 74 37 18 22

Inscription - Annulation

➔ Un dossier annuel est à constituer pour chaque enfant (dossier administratif) avec la fiche sanitaire, la copie des pages de vaccination, l'assurance responsabilité civile et le justificatif de la CAF ou de la MSA (avec votre quotient familial).

Démarche possible en ligne sur l'espace e-services, « mon espace personnel », lien sur www.ancenis-saint-gereon.fr. Pour accéder à cet espace, une adresse électronique est indispensable, pouvant également être utilisée pour vous transmettre des informations et actualités du service Jeunesse.

« Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communications des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au SIVU de l'Enfance, Place Foch 44150 Ancenis-Saint-Géréon ».

➔ Formules d'inscription possible : matin, après-midi ou journée complète (prévoir le repas du midi)

➔ Les vacances : inscription 15 jours avant pour les petites périodes de vacances, 1 mois avant pour les vacances d'été, dans la limite des places disponibles, dernier délai (annulation ou inscription) :

- La veille avant 12h.

Aucune inscription, réinscription ou annulation ne sera prise par téléphone.

➔ Les **inscriptions** ou les **annulations** sont à effectuer :

- sur l'espace e-services, « mon espace personnel », lien sur www.ancenis-saint-gereon.fr
- par mail à aps@ancenis-saint-gereon.fr
- sur le site d'accueil à l'aide d'une fiche annulation ou réservation près des animateurs.
- à la direction des services à la Population, 40 place Saint-Pierre, ouverte du lundi au jeudi de 9h à 12h, de 13h45 à 17h15, le vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h et certains samedis de 9h à 12h en période d'inscription.

Tarifs

- Pour les familles résidant sur le SIVU, le tarif au taux d'effort s'applique. Il est calculé selon le quotient familial (QF x taux), pour les autres, le tarif « Hors SIVU » s'applique.
- Si vous êtes allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales, nous obtiendrons votre quotient familial à partir de votre numéro d'allocataire (*).
- Si vous êtes allocataires de la MSA, veuillez nous fournir chaque année et dès réception, l'attestation MSA mentionnant votre quotient familial.

Pour connaître le prix qui vous sera facturé, vous pouvez effectuer une simulation sur l'espace e-services. Nous aurons connaissance de votre quotient en début d'année. En cas de changement

de situation, il vous appartient de nous le faire savoir dans un délai d'un mois. En l'absence de transmission des éléments nécessaires au calcul de votre quotient familial, le tarif maximum sera appliqué.

Les enfants en famille d'accueil bénéficient d'un quotient de 800.

La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole participent au financement des heures d'accueil des enfants.



(*) « Nous vous informons que la CAF met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier nécessaire à l'exercice de notre mission. Conformément à la loi « informatique et libertés », nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier ».

Facturation

Une facture unique est adressée à chaque période à la famille. Les paiements doivent être effectués au service de gestion comptable ou par paiement en ligne sur votre espace personnel e-services.

En cas de litige sur la facture, vous devez en faire part à la directrice de la Passerelle dans le mois qui suit la réception de la facture : une régularisation sera éventuellement effectuée sur la facture suivante. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Au-delà des délais d'annulation :

- une absence non justifiée sera facturée,
- une absence justifiée par un certificat médical* ou autre, le tarif absence justifiée sera appliqué.

*obligatoirement fourni dans les 7 jours suivant l'absence.

Absence - Retard

En cas d'absence imprévue, merci de nous joindre à la Passerelle avant 10h.

Les horaires devront être respectés par chacun en début comme en fin de journée.

Pour débiter les activités, nous n'attendrons pas les retardataires. Il en est de même en cas de sortie.

Le soir, en cas de circonstance exceptionnelle, les parents qui seront absents ou en retard à l'heure de la fermeture **devront le signaler** par tout moyen possible (**Tél. de l'accueil noté précédemment**). En cas de retards répétés, nous serons amenés à appliquer une pénalité financière.

Repas - Goûter

Le repas du midi n'est pas fourni. Votre enfant doit apporter son déjeuner qui peut être stocké toute la matinée au réfrigérateur. La structure dispose de 2 micro-ondes permettant de réchauffer un plat. Il arrive quelquefois que les enfants au cours d'une activité cuisinent et dans ce cas-là uniquement il n'est pas nécessaire d'apporter le repas (information notifiée sur la plaquette d'animations).

Le goûter est fourni systématiquement par l'organisateur.

Pour les enfants arrivant très tôt le matin ou prenant un léger petit déjeuner à la maison, il est accepté de venir avec une petite collation, à prendre en cours de matinée.

En cas d'allergie alimentaire, un protocole d'accueil personnalisé est mis en place ou transmis par la famille s'il existe déjà.

Fiche sanitaire - Médicaments

Une fiche sanitaire personnelle pour chaque enfant est à compléter chaque année. Il est très important de la remplir le plus précisément possible, notamment pour les points suivants : numéros de téléphone pour vous joindre en cas d'urgence, allergie...

En cas de changement (d'adresse, de téléphone), veuillez transmettre les modifications.

Les médicaments sont obligatoirement accompagnés de l'ordonnance du médecin. Confiés dès l'arrivée de l'enfant, ils sont conservés par les animateurs.

Photos - Vidéo

Une autorisation parentale vous sera adressée en début de chaque année pour connaître votre décision concernant la prise de photos et de vidéo de votre enfant lors des activités auxquelles il participe avec la Passerelle et leur éventuelle utilisation (plaquette, bulletins, presse, réseaux sociaux...).

Départ des enfants

Sur cette même autorisation parentale, il vous sera demandé de préciser si :

- vous souhaitez qu'une autre personne que vous récupère vos enfants.
- vous souhaitez que votre enfant rentre seul(e) le midi et le soir.

Les départs pour les activités extrascolaires des enfants (sport, musique, ...) ne pourront pas se faire sur le temps d'activités (10h-12h et 14h-17h).

Tenue vestimentaire - Rechange

Chaque jour, prévoir une tenue adaptée aux activités pratiquées. Au cours de l'été, ne pas oublier la casquette.

Objets personnels

Ne pas venir sur la structure avec des objets de valeur.

Les téléphones portables ne sont pas autorisés sur la structure.

Encadrement

La direction de la Passerelle est assurée par une directrice diplômée et l'encadrement des activités est assuré par des animateurs titulaires du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), en formation ou ayant équivalence.

Les règles de vie

Une tenue et un comportement corrects sont indispensables au bon déroulement des moments de loisirs collectifs partagés sur les accueils de loisirs.

Le non-respect de ces règles de vie pourrait occasionner un entretien avec les parents, voire l'impossibilité de poursuivre l'accueil de l'enfant, pour le bien être du reste du groupe.

Echanges avec les parents

Pour garantir le meilleur accueil de votre enfant et vous présenter le déroulement de ses journées, l'équipe d'animation est à votre disposition en fin de journée pour échanger et répondre à vos questions.

Mise à jour : 06/02/2025